



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 20 juin 2024 le conseil communal du Parc Hosingen vient de modifier

les taxes en matière de la gestion des déchets

Le règlement-taxa a été approuvé par décision ministérielle du 3 juillet 2024.

Le texte dudit règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Hosingen, le 5 juillet 2024

pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Bourgmestre, le Secrétaire,